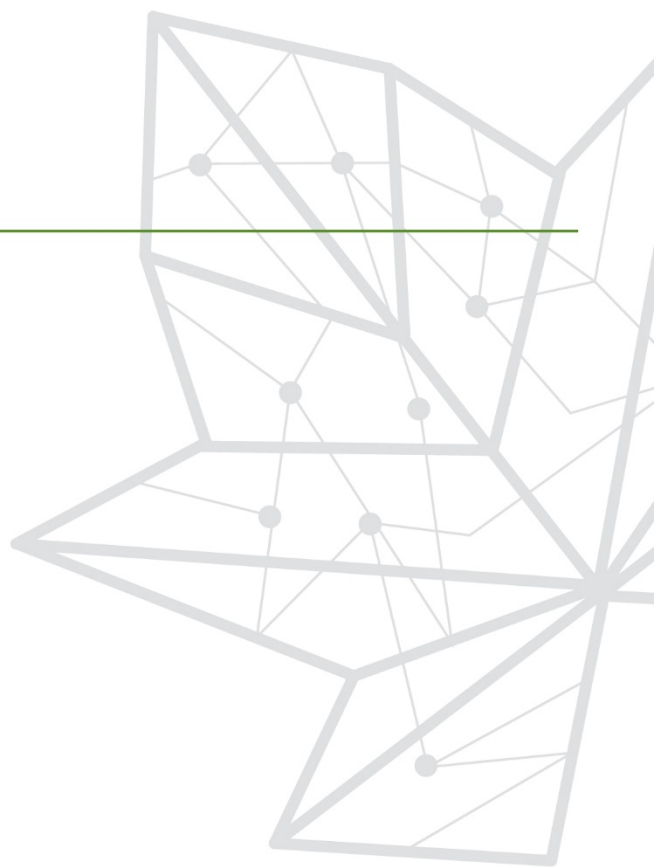


APPEL À PROJETS ÉTUDIANTS 2025-2026



Candidatures jusqu'au 30/05/2025

Contact : camille.breysse@supagro.fr

Vous avez un projet en lien avec la vigne ou le vin ?

Donnez-lui vie en répondant à notre appel à projets étudiant !

La chaire d'entreprises vigne et vin lance cet appel à projets pour soutenir une initiative étudiante. Il peut s'agir de projets à durée limitée ou d'actions ponctuelles, portés individuellement ou par plusieurs étudiants. A titre d'exemples voici des sujets pouvant être proposés : la comparaison de pratiques entre différents pays, l'analyse de pratiques d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique, l'analyse de stratégies commerciales, l'étude de l'évolution des tendances de consommation, le recensement de pratiques innovantes permettant de réduire l'usage des pesticides, etc. Ce sont des idées, cette liste n'est pas limitative, soyez créatifs !

Ce soutien se traduit par une aide financière de 2000€ et la possibilité de bénéficier de l'expertise des scientifiques et entreprises membres de la chaire pour mener à bien le projet.

LA CHAIRE D'ENTREPRISES VIGNE ET VIN

La chaire d'entreprises vigne et vin associe l'Institut Agro Montpellier, INRAE et l'Université de Montpellier à neuf entreprises de la filière vitivinicole : AdVini, AgroSud, Cordier, Diam, Grands Chais de France, ICV, Lallemant Oenology, Mercier et Moët Hennessy.

La chaire est un espace de réflexion entre ces acteurs pour porter des actions d'intérêt commun en lien avec la Recherche, le Partage de connaissances et la Formation.

ELIGIBILITÉ

Cet appel à projets s'adresse à tout étudiant inscrit dans un cursus de formation de l'Institut Agro ou de l'Université de Montpellier. Les associations dont l'un des membres du bureau est inscrit dans un cursus de l'Institut Agro ou de l'Université de Montpellier sont également éligibles. Elles ne doivent pas obligatoirement être constituées lors de la remise du dossier de candidature mais devront l'être avant le début du projet.

Le projet doit avoir un lien avec la vigne ou le vin, et s'inscrire dans l'un des axes thématiques prioritaires de la chaire :

- Atténuation et adaptation au changement climatique
- Réduction de l'impact environnemental de la filière
- Amélioration des qualités des vins et des produits de la vigne
- Réponse aux nouvelles attentes des consommateurs et des marchés
- Prospective, imaginer des avenir pour la filière et s'y préparer

CALENDRIER

Date limite de candidature : 30 mai 2025.

Le projet devra être mené pendant l'année scolaire 2025-2026. Les rendus devront être remis à la chaire d'entreprises vigne et vin au plus tard fin 2026. Un délai dérogatoire peut être obtenu moyennant justification.

ENGAGEMENT DES LAUREATS

Les lauréats s'engagent à promouvoir la chaire et faire figurer son logo sur tous leurs supports de communication ainsi que sur tous les rendus du projet. Le type de livrables n'est pas imposé et sera défini avec les lauréats avant le démarrage du projet. Les lauréats autoriseront la chaire d'entreprises vigne et vin et ses membres à diffuser et reproduire les livrables.

MONTANT DE L'AIDE

L'aide financière attribuée s'élève à 2000€ pour le projet lauréat.

Le versement se fait en deux fois : 50% en début de projet, 50% après réception des rendus convenus entre les parties.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le support de présentation du projet est libre (soyez synthétiques – 4 pages maximum).

Il doit être envoyé à Camille Breysse (camille.breysse@supagro.fr) et doit comprendre à minima :

- Les coordonnées du candidat (et de l'association le cas échéant) ;
- L'objectif du projet ;
- Le descriptif ;
- Le calendrier prévisionnel ;
- Les livrables prévus ;
- Le budget prévisionnel et les sources de financement ;
- Une note expliquant en quoi ce projet peut intéresser spécifiquement la chaire d'entreprises vigne et vin.